

ECPM

ensemble contre
la peine de mort
together against
the death penalty



**raisons d'abolir
la peine de mort**

La tendance universelle est à la suppression de la peine capitale, comme l'ont déjà compris les 2/3 des pays du monde qui ne la pratiquent plus.

Parce que s'opposer à la peine de mort, c'est conserver notre humanité et notre dignité face à la barbarie, parce que refuser à un État le droit de tuer ceux dont il doit s'occuper, c'est préserver la base de notre liberté,

**voici 10 raisons
de lutter contre la peine
de mort dans le monde.**



**Depuis 20 ans, l'association ECPM
(Ensemble contre la peine de mort)
milite pour l'abolition universelle.**

Plus d'infos sur www.ecpm.org

**Nous sommes
pour l'abolition
car la peine
de mort est...**

contraire aux droits de l'homme



Le droit à la vie est un droit fondamental consacré par plusieurs conventions internationales de protection des droits de l'homme.

«Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.»

Article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

«Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie.»

Article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques

«Chaque État partie prendra toutes les mesures voulues pour abolir la peine de mort dans le ressort de sa juridiction.»

Article 1 du Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, seul traité international prévoyant l'abolition totale.

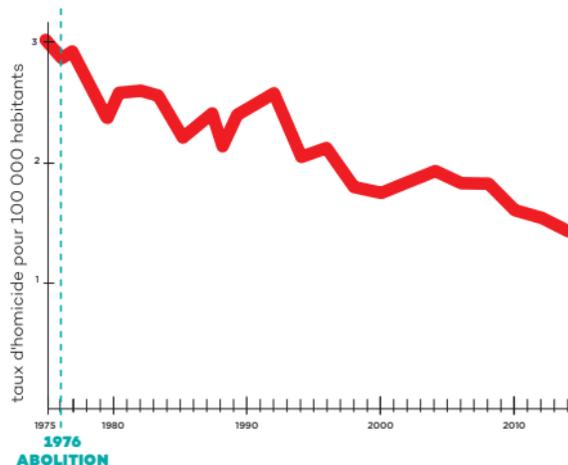
non dissuasive

Elle est inefficace pour lutter contre les crimes et ne rend pas la société plus sûre.

Quand un État juge que la vie n'a pas de valeur, il diffuse cette idée parmi ses habitants, ne contribuant pas à rendre sa société plus sûre. Au contraire, il n'a jamais été prouvé que la peine de mort avait un effet dissuasif et plusieurs études insistent sur le fait que la violence entraîne la violence : les pays qui utilisent la peine de mort ont généralement des taux de criminalité plus élevés que ceux des pays abolitionnistes.

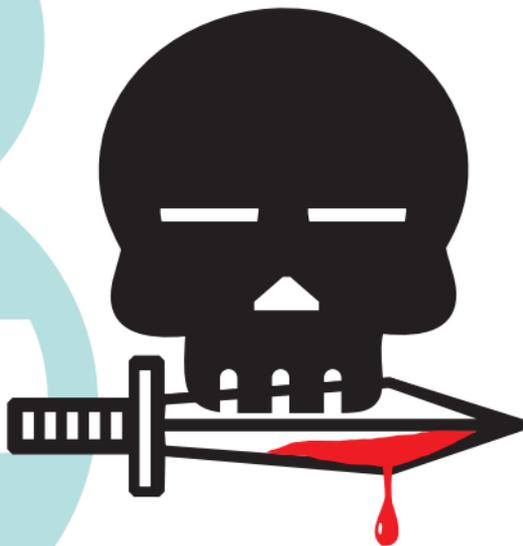
**PARMI LES 20 PAYS
LES + SÛRS AU MONDE*
SEULS 3 APPLIQUENT
LA PEINE DE MORT**

*selon l'indice de la paix mondiale 2019



**AU CANADA, LE TAUX D'HOMICIDE
A BAISSÉ DE 44% DEPUIS L'ABOLITION**

une vengeance pas la justice



Elle perpétue le cycle de violences et de souffrances, là où la justice vise au contraire à organiser la réparation de la situation. L'utilisation de la peine de mort affaiblit la conception même de justice dans les pays qui la pratiquent. Elle répond à la loi du talion, une loi ancestrale consistant en la réciprocité du crime et de la peine, symbolisée par l'expression « Œil pour œil, dent pour dent ».

« ŒIL POUR ŒIL ET LE MONDE
DEVIENDRA AVEUGLE. »

Mahatma Gandhi

irréversible



USA :
167 CONDAMNÉS
INNOCENTÉS
DEPUIS 1973*

L'erreur judiciaire existe, la peine de mort peut tuer des innocents.

L'absence de ressources, de capacité et d'indépendance des services de police et du pouvoir judiciaire sont les principales causes des condamnations à mort.

La faible qualité de la défense est aussi en cause: dans de nombreux pays, les personnes passibles de la peine de mort ont un avocat commis d'office qui n'a pas forcément les compétences pour assurer une bonne défense.

**« LA JUSTICE EST RENDUE PAR DES ÊTRES FAILLIBLES.
RIEN N'EMPÊCHERA JAMAIS LES ERREURS JUDICIAIRES. »**

Robert Badinter, Président d'honneur d'ECPM

ATTENTE INDÉFINIE

**LIBAN : LA MOITIÉ DES CONDAMNÉS
PASSENT ENTRE 16 ET 25 ANS EN DÉTENTION**

SURPOPULATION

**RDC : LA PRISON DE MAKALA
EST À 560% DE SA CAPACITÉ**

ISOLEMENT

**MALAISIE :
LES CONDAMNÉS
SONT EN CELLULE
23H SUR 24**



**TORTURE
PHYSIQUE**

**CAMEROUN :
ON RECENSE
24 MÉTHODES
DE TORTURE
POUR BRISER
ET HUMILIER
LES DÉTENU**

ÉLOIGNEMENT

**MAURITANIE : 85% DES CONDAMNÉS
SONT INCARCÉRÉS À + DE 1000 KM
DE LA CAPITALE ET NE REÇOIVENT
AUCUNE VISITE**

TORTURE MORALE

**CHINE, IRAN, ARABIE SAOUDITE :
LES EXÉCUTIONS PUBLIQUES
SONT UNE FORME DE TORTURE
POUR LES NATIONS UNIES**

une torture

Conditions de détention déplorables, détresse psychologique et méthodes d'exécution: la peine de mort est un châtiment cruel, inhumain et dégradant pour les condamnés.

Une punition qui interdit tout espoir est en réalité une torture. Les condamnés à mort vivent dans la peur constante d'être tués pendant vingt, trente, quarante ans. C'est ce que l'on appelle le syndrome du couloir de la mort. De plus, il n'y a pas de manière humaine de tuer un homme ; quelles que soient les techniques employées pour la mise à mort, elles provoquent toujours d'extrêmes souffrances.

discriminatoire

La peine de mort s'applique de manière inéquitable.

Les accusés venant de milieux défavorisés doivent faire face à deux problèmes: l'incapacité financière à se défendre et la méconnaissance du système judiciaire leur permettant de comprendre les enjeux de leur procès ainsi que le fonctionnement de la justice. Elle est aussi particulièrement utilisée contre des personnes appartenant à une minorité stigmatisée: migrants, homosexuels, groupes ethniques ou religieux...

EN 2020, L'HOMOSEXUALITÉ
EST PASSIBLE DE LA PEINE
DE MORT DANS 12 PAYS

89%
N'ONT PAS VU D'AVOCAT
AVANT LEUR COMPARUTION

74%
SONT ÉCONOMIQUEMENT
VULNÉRABLES

76%
SONT ISSUS
DE MINORITÉS
RELIGIEUSES
OU DE CLASSES
DÉFAVORISÉES

20%
NE SONT JAMAIS
ALLÉS À L'ÉCOLE



LES CONDAMNÉS À MORT EN INDE

Selon The Death Penalty India Report (2016),
Faculté nationale de droit de Delhi, Inde

un outil de répression politique



Elle est instrumentalisée comme outil de répression (envers la population) et de pression (entre pays).

De nombreux pays l'utilisent comme moyen de répression politique et/ou religieuse: on ne manifeste pas contre une politique gouvernementale, quand le simple fait de donner son avis suffit à vous envoyer à l'échafaud. Elle est aussi fréquemment utilisée comme outil de pression entre pays, les condamnés à morts étrangers faisant l'objet de tractations et étant utilisés pour des raisons politiques.

**IRAN: 120 PERSONNES EXÉCUTÉES
POUR APPARTENANCE À DES GROUPES
POLITIQUES INTERDITS, ENTRE 2010 ET 2019**

traumatisante

La peine de mort crée de nouvelles victimes.

Non seulement les condamnations à mort ne soulagent pas les proches des victimes du crime, mais elles étendent en plus la souffrance et le traumatisme aux familles des condamnés à mort, ainsi qu'aux jurés, avocats, magistrats, etc, impliqués dans la situation.

«N'ignorons jamais le stress post-traumatique qu'engendre la responsabilité de tuer un être humain et à quel point il est difficile de digérer sa propre participation physique à la mort d'autrui.»

Aramis Ayala, procureure générale de Floride, États-Unis

«Du jour au lendemain, mon fils ne pouvait plus parler à son père. Toute cette colère, ce traumatisme et cet éloignement sont ressortis. Il a eu des crises assez violentes.»

Sabine Atlaoui, épouse du Français Serge Atlaoui condamné à mort en Indonésie depuis 2007



un obstacle à la vérité



La peine de mort n'est pas soutenue par toutes les familles de victimes et ne garantit pas la réparation.

De nombreuses victimes et/ou leurs familles veulent avant tout comprendre, savoir et que justice soit rendue.

Dans le cas du terrorisme par exemple, des victimes souhaitent que les peines soient commuées en prison à vie et que les condamnés soient entendus afin de faire avancer la lutte contre le terrorisme.

«Exécuter ces djihadistes ne permettra pas à nos sociétés et aux victimes du terrorisme de comprendre les raisons de leur départ et les ramifications de leur organisation.»

Guillaume Denoix de Saint-Marc, directeur général de l'Association française des Victimes du Terrorisme

incompatible avec la réhabilitation



La peine de mort est une négation de la capacité de réinsertion de chacun.

Pour tous les condamnés, une vie utile à la société est encore possible. C'est un objectif important de la justice, qui doit réhabiliter les auteurs de crimes ou de délits, réparer afin de rétablir l'équilibre et la paix dans la communauté.

« J'ai passé 18 ans dans le couloir de la mort. À ma sortie, j'ai obtenu mon diplôme de droit et j'ai fondé une association pour la défense des droits des prisonniers d'Afrique. »

Pete Ouko, ancien condamné à mort kényan



Depuis 2000, ECPM lutte contre la peine capitale en fédérant et en mobilisant les forces abolitionnistes du monde entier. Nous plaidons auprès des instances internationales, nous éduquons, informons et sensibilisons les citoyens, nous renforçons les capacités des acteurs abolitionnistes et agissons avec eux au niveau local.

**RETROUVEZ NOS CAMPAGNES
ET L'ENSEMBLE DE NOS PUBLICATIONS
SUR WWW.ECPM.ORG.**

Les exemples cités dans ce document sont extraits des publications d'ECPM et ses partenaires :
Missions d'enquête dans les couloirs de la mort (République démocratique du Congo, Malaisie, Mauritanie, Liban, Indonésie, Cameroun), Actes du 7^e Congrès mondial contre la peine de mort (2019), Rapport annuel 2019 sur la peine de mort en Iran, 10 questions pour mieux comprendre la situation des citoyens français condamnés à mort en Irak (2019).



Co-financé par
l'Union Européenne



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Federal Department of Foreign Affairs FDFA



Norwegian Ministry
of Foreign Affairs



La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité des rédacteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

© ECPM, 2020

Plusieurs milliers de personnes sont condamnées à mort chaque année et exécutées à travers le monde. La Chine exécute à elle seule plus que tous les autres pays réunis, même si ses chiffres officiels sont classés secret d'État.



Rejoignez notre combat!

Adhérer / faire un don :  ecpm.org

Suivre nos actualités :  [/AssoECPM](https://www.facebook.com/AssoECPM)

 [@AssoECPM](https://twitter.com/AssoECPM)

 [/ECPMassociation](https://www.youtube.com/ECPMassociation)